

14 février 2020

Chers amis,

Les élections au conseil d'administration de la SFAR ont lieu par voie électronique du 17 février au 28 mars 2020 12 h.

Vous avez reçu ou vous devez recevoir un email provenant de la SFAR (vérifiez qu'il n'est pas arrivé dans vos spams, si ce n'est pas le cas contactez la SFAR au 01 45 25 82 25 ou email direction@sfar.org)

Il contient vos codes personnels pour voter en ligne à ces élections en suivant le lien suivant <https://vote.election-europe.com/SFAR>.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de notre société savante, il est nécessaire d'assurer un bon équilibre entre hospitaliers et libéraux. Il est pour cela impératif de soutenir et de voter pour les libéraux ayant montré par leur travail pour notre spécialité et en particulier pour sa composante libérale, leur implication dans la défense et la promotion de l'anesthésie, la réanimation et la médecine péri-opératoire.

Le SNARF et l'AAL les soutiennent et vous demandent donc de voter pour :

- **Julien CABATON**, ancien Conseiller de la SFAR, Secrétaire général-adjoint du SNARF
- **Aurélien JOBARD**, Conseiller de l'AAL
- **Loïc Kerdiles**, Vice-Président de l'AAL
- **Frédéric LACROIX**, membre de l'AAL
- **Pierre LANOT**, Conseiller de la SFAR sortant, Secrétaire général du SNARF
- **Frédéric LE SACHÉ**, Membre du SNARF
- **Jean-Christian SLETH**, ancien Conseiller de la SFAR, Conseiller du SNARF

Dans une période extrêmement difficile pour notre spécialité, il est indispensable d'avoir une représentation forte du monde libéral dans les instances de notre spécialité et plus particulièrement dans notre société savante dont les avis font autorité.

Nous comptons sur votre soutien et nous vous en remercions.

Docteur François HONORAT
Président de l'AAL

Docteur Christian-Michel ARNAUD
Président du SNARF

Nous vous rappelons que pour participer aux élections de vos représentants à la SFAR, il faut être adhérent et à jour de vos cotisations.

Nous conseillons à ceux qui ne sont pas encore adhérents à notre Société Savante d'y adhérer sur le site : <https://sfar.org/devenir-membre-de-la-sfar/>

Nos adhérents pourront s'ils le désirent bénéficier de notre parrainage.